

Le 8 juillet 2010

July 8, 2010

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Charron

Coram: LeBel, Deschamps and Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Commission des droits de la personne et des
droits de la jeunesse

Commission des droits de la personne et des
droits de la jeunesse

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis

Sir Mortimer B. Davis Jewish General
Hospital

Intimé

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-018203-075, 2010 QCCA
172, daté du 3 février 2010, est rejetée avec
dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-018203-075,
2010 QCCA 172, dated February 3, 2010, is
dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.